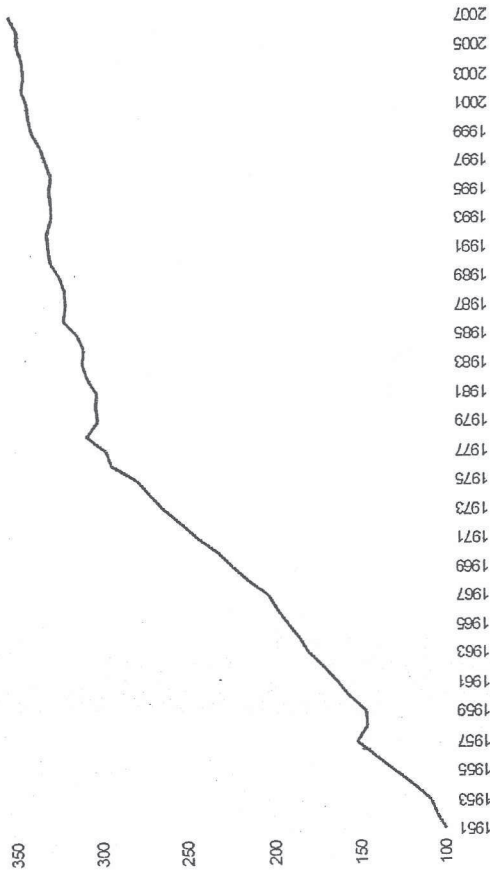


Comment l'évolution de la croissance a-t-elle agi sur le processus de moyennisation en France depuis 1945 ?

Évolution du salaire moyen annuel net en France (indice base 100 en 1951 en euros constants)



DOCUMENT 1

Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle de 1962 à 2007 (en %)

	1962	1975	1982	2007
Agriculteurs exploitants	16,0	8,1	6,9	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11,0	8,4	8,5	5,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,7	7,3	8,6	15,8
Professions intermédiaires	11,1	16,2	17,8	24,8
Employés	18,3	22,9	25,6	28,4
Ouvriers	38,9	37,1	32,6	23,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Actifs ayant un emploi, France métropolitaine.

Source : <http://www.insee.fr>

DOCUMENT 2

Indicateurs concernant le marché du travail en France

	1975	1982	1997	2006
Taux de chômage (en %)	3,4	6,9	10,9	8,9
Part des emplois à temps partiel (en % de l'emploi total)	7,8	8,9	16,7	17,2
Part des emplois précaires (en % de l'emploi total)	- *	5,4	11	12,1

* Données manquantes

Champ : France métropolitaine

Note : Les emplois précaires comprennent les CDD et contrats saisonniers, l'intérim, l'apprentissage, et les stages et contrats aidés. Les données sont calculées au sens du BIT.

Source : <http://www.insee.fr>

Champ : Salariés du secteur privé et semi-public, y compris les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS) ; France.

Source : <http://www.insee.fr>

DOCUMENT 4

Il convient de remarquer que le rôle principal de l'État social n'a pas été de réaliser la fonction redistributive qu'on lui prête le plus fréquemment. En effet, les redistributions d'argent public n'ont que très faiblement affecté la structure hiérarchique de la société salariale. Par contre, son rôle protecteur a été essentiel. Par exemple, la retraite : les pensions de retraite suivent assez strictement la hiérarchie salariale (petit salaire petite retraite, gros salaire grosse retraite). Donc, guère de redistribution ici. En revanche, le rôle protecteur de la retraite est fondamental puisqu'il assure à tous les salariés les conditions minimales de l'indépendance sociale, et donc la possibilité de continuer à faire société avec leurs « semblables ». La pension de retraite du salarié payé au SMIC n'a certainement rien de mirabolant. Cependant, comparée à la situation du travailleur avant les protections, celle du prolétaire des débuts de l'industrialisation par exemple, elle représente un véritable changement qualitatif. On peut en dire autant des protections concernant la santé ou la famille, et aussi le développement de services publics non marchandisés ou faiblement marchandisés.

Source : R. CASTEL, *L'insécurité sociale*, La République des idées, Seuil, Paris, 2003, p. 34-35.

DOCUMENT 5

Chaque Français de 15 ans et plus regarde en moyenne la télévision plus de 3,5 heures chaque jour, selon Médiamétrie. [...] Hors sommeil et travail, le petit écran reste l'occupation principale des Français : en moyenne, il est regardé un peu moins de 1 300 heures par an (à titre de comparaison, la durée moyenne du travail est de 1 600 heures et celle du sommeil, d'environ 3 000 heures).

La montée en puissance s'est faite progressivement, accompagnant les mutations sociales. [...] Les années 1980 ont été marquées par une forte progression : on est alors passé de 3 h 50 à 5 heures par foyer et par jour. L'audience, qui stagnait autour des 5 heures dans les années 1990, a progressé de 1999 à 2005 puis s'est stabilisée autour de 5 h 40 depuis.

La télévision constitue le support de communication de masse par excellence. 95 % des travailleurs indépendants et des ouvriers, et 91 % des cadres ont la télévision. [...]

Si tout le monde regarde la télévision, la durée est très liée au niveau de diplôme. Les titulaires d'un certificat d'étude au maximum sont 26 % à la regarder plus de 30 heures par semaine, contre 5 % des bac +3. 41 % des cadres la regardent moins de 10 heures contre 18 % des ouvriers et 20 % des employés.

Source : L. MAURIN, *Déchiffrer la société française*, La Découverte, Paris, 2009, p. 231-233.

DOCUMENT 6

Une autre conséquence de la transformation des inégalités à la fin du 20^{ème} siècle est l'apparition de nouvelles inégalités. [...]

Pour un même niveau de diplôme, par exemple, les inégalités de salaires se sont beaucoup accrues. En fonction de quoi ? De plus en plus en fonction des aléas de la vie de chacun : si l'individu a été embauché au bon moment par une entreprise qui se développait, il a pu bénéficier d'opportunités de carrière que d'autres titulaires du même diplôme n'auront pas eues s'ils habitent dans une région en déclin économique, par exemple. [...] Quoi de commun entre un ouvrier qualifié travaillant dans une grande entreprise comme EDF, par exemple, ayant pu acquérir son logement dans des conditions très avantageuses et disposant d'une énergie peu coûteuse (les salariés d'EDF paient l'électricité très peu cher), et un ouvrier qualifié du textile vosgien, secteur en complète déconfiture, qui a été licencié successivement de plusieurs entreprises et se retrouve sans emploi avec une qualification qui n'a plus de valeur sur le marché français du fait de la mondialisation ? Pas grand-chose, assurément. On peut donc dire que la trajectoire individuelle compte de plus en plus pour expliquer les inégalités, en particulier économiques, observées.

Source : <http://brises.org> (CRDP, Académie de Lyon)

Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

Il est demandé au candidat :

1. de conduire le travail qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse ;
2. de répondre à la question de synthèse :
 - par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,
 - en faisant appel à des connaissances personnelles,
 - en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

THÈME DU PROGRAMME :

Intégration européenne et politiques économiques et sociales

I - TRAVAIL PRÉPARATOIRE (sur 10 points)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.

- 1) En quoi une union douanière correspond-elle à un degré d'intégration économique plus élevé qu'une zone de libre-échange ? (Document 1) (1 point)
- 2) Rédigez une phrase explicitant la donnée soulignée du document 2, en précisant le sens de l'expression « PIB réel ». (1 point)
- 3) Peut-on estimer que les objectifs fixés pour 2010 par la « stratégie de Lisbonne » ont été atteints ? (Document 2) (2 points)
- 4) Expliquez la phrase soulignée du document 3. (1 point)
- 5) Comment le renforcement du marché unique peut-il permettre de favoriser la croissance et la création d'emplois ? (Document 3) (2 points)
- 6) Pourquoi la création de l'euro a-t-elle dû s'accompagner de la mise en place du Pacte de stabilité et de croissance ? (Document 4) (2 points)
- 7) Citez un exemple montrant la difficulté à respecter les normes imposées par le Pacte de stabilité et de croissance. (Connaissances personnelles en lien avec le document 4) (1 point)

II - QUESTION DE SYNTHÈSE (sur 10 points)

Après avoir montré que l'Union européenne n'est pas seulement une zone de libre-échange, vous montrerez la nécessité de renforcer des politiques communes.

DOCUMENT 1

Les grandes dates de la construction de l'Union européenne

- 1951 Création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).
- 1957 Création de la Communauté Economique Européenne (CEE).
- 1968 Réalisation de l'Union douanière entre les Six.
- 1973 L'Europe des Neuf.
- 1981 Une Europe à Dix.
- 1985 Signature des accords de Schengen (en vigueur en 1995).
- 1986 L'Europe des Douze. Signature de l'Acte unique européen : il fixe l'échéance pour la réalisation du marché intérieur unique au 31 décembre 1992. Celui-ci entre en vigueur le 1^{er} janvier 1993.
- 1992 Création de l'Union européenne, la CEE devient la Communauté Européenne (CE) : à Maastricht est signé le traité sur l'Union européenne.
- 1995 L'Europe des Quinze.
- 1997 Signature du traité d'Amsterdam, dont découle le Pacte de stabilité et de croissance.
- 1999 L'euro devient la monnaie unique de 11 des États membres. La Grèce (2001), la Slovénie (2007), Chypre et Malte (2008), la Slovaquie (2009) et l'Estonie (2011) les ont rejoints, faisant ainsi passer à 17 le nombre de pays de la "zone euro".
- 2004 Une Europe à Vingt-cinq. Adoption du projet de Constitution européenne.
- 2005 La France et les Pays-Bas disent « non » au projet de Constitution européenne.
- 2007 Une Europe à Vingt-sept. Signature du traité de Lisbonne : les chefs d'Etat et de gouvernement se sont accordés sur l'idée d'un traité simplifié. Il est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Source : D'après www.vie-publique.fr,

Site de la Direction de l'information légale et administrative.

DOCUMENT 2

Résultats pour l'UE à 27 de cinq objectifs de la « stratégie de Lisbonne⁽¹⁾ »

	Résultat en 2000	Résultat en 2009	Objectif de la stratégie de Lisbonne pour 2010
Taux de croissance annuel du PIB réel	3,9 %	1,3 % (moyenne de 2001 à 2009)	3 % (moyenne de 2001 à 2010)
Taux d'emploi total	62,2 %	64,6 %	70 %
Taux d'emploi des femmes	53,7 %	58,6 %	60 %
Taux d'emploi des travailleurs âgés ⁽²⁾	36,9 %	46,0 %	50 %
Dépenses de recherche et développement en % du PIB	1,86 %	1,85 % ⁽³⁾	3 %

(1) Pendant le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), les chefs d'État ou de gouvernement ont lancé une stratégie dite « de Lisbonne » dans le but de faire de l'Union européenne (UE) l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010.

(2) Travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

(3) En 2007.

Note : Le Conseil européen a adopté en juin 2010 la stratégie Europe 2020 à la suite de la stratégie de Lisbonne.

Source : D'après Eurostat et É. LAURENT, *Cahiers français*, n° 347, novembre-décembre 2008, La Documentation française, Paris, p. 3-8, p. 5.

DOCUMENT 3

Le marché unique [...] demeure la pierre angulaire de l'intégration européenne et de la croissance durable.⁽¹⁾

[...] Le rapport souligne que les enseignements de la crise sur le plan économique, fiscal et social confirment les raisons qui justifient le renforcement du marché unique. Compte tenu des marges très limitées disponibles pour les mesures de relance budgétaire, l'amélioration de l'efficacité du marché unique constitue la meilleure source endogène de croissance et de création d'emplois pour l'Europe.

De même, la nécessité de traiter la question des inégalités, [...] dans un contexte de crise fiscale pour de nombreux pays, peut conduire à une approche plus favorable à une coordination accrue des politiques dans le cadre du marché unique. Enfin, les tensions qu'a connues la zone euro récemment viennent démontrer à quel point il est indispensable d'utiliser pleinement le marché unique en tant que vecteur d'amélioration de la productivité totale des facteurs et de la compétitivité dans les économies de cette zone.

(1) Début de la lettre de mission du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, adressée à Mario Monti, ancien commissaire européen au marché intérieur puis à la concurrence.

Source : M. MONTI, *Rapport au président de la Commission européenne*,
« Une nouvelle stratégie pour le marché unique
au service de l'économie et de la société européennes »,
Mai 2010, p. 4 et 12.

DOCUMENT 4

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est la règle coercitive la plus importante. Le PSC concerne avant tout la zone euro. Il pose des règles strictes en matière de gestion des finances publiques pour des pays partageant la même monnaie. Rappelons ici que la BCE mène la politique monétaire unique de la zone euro en toute indépendance des autorités politiques avec une mission claire : la stabilité des prix. La coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires nationales est interdite. Dans ce contexte, le but du PSC est de soutenir la politique de stabilité des prix de la BCE et d'éviter les effets de débordement négatifs de la politique budgétaire d'un État sur ses partenaires. Le PSC [...] impose aux États l'équilibre budgétaire comme norme et leur interdit d'avoir un déficit public supérieur à 3 % du PIB, sauf circonstances exceptionnelles. De plus, le ratio entre la dette publique et le PIB ne doit pas dépasser 60 %. Ces contraintes sont assorties d'un mécanisme de surveillance multilatérale.

[...] Au total, le PSC réduit les marges de manoeuvre des États membres de la zone euro sans que, pour autant, on assiste à un transfert des compétences budgétaires au niveau de l'Union.

Source : M. DEVOLUY, « Les politiques économiques dans l'UE : architecture et coordination », *Cahiers français*, n° 335, novembre-décembre 2006, La Documentation française, Paris, p. 63-67, p. 66.